



## **UNSA Territoriaux** **Eurométropole de Strasbourg**

**1 Parc de l'Etoile – 67076 STRASBOURG Cedex**  
**Tél. : 03 68 98 70 29**

**E-mail : [unsa.syndicat@strasbourg.eu](mailto:unsa.syndicat@strasbourg.eu)**

# **REFONTE DES PLANNINGS DES AGENT·ES D'ACCUEIL, SURVEILLANCE ET VENTE : L'UNSA A VOTÉ CONTRE !**

**Vous trouverez ci-après la déclaration faite par les syndicats FO SUD **UNSA** lors du CST du 17 octobre 2025.**

Les syndicats **FO SUD UNSA** prennent acte des nouveaux plannings dans les Musées.

Ce projet de refonte des plannings était fortement attendu par les agent·es d'accueil, surveillance et vente. En effet, de nombreuses difficultés et disparités ont fait émerger la nécessité de revoir l'organisation du temps de travail de ces collègues. Et les syndicats **FO SUD UNSA** relèvent la pertinence et la nécessité de ce projet.

Dans cette démarche, le service s'est fait épauler par le cabinet Politea avec comme objectifs prioritaires de se conformer au cadre réglementaire du temps de travail dans la collectivité, garantir une continuité de service public, tout en intégrant des revendications de la part des agent·es en attente d'équité. Ce projet de refonte des plannings a tenté de répondre au mieux à toutes ces problématiques et a associé les agent·es à cette démarche.

En premier lieu, le fruit de ce travail se traduit, effectivement, par une équité sur le nombre d'heures à réaliser pour toutes les agentes et les agents à temps complet (1565 h/an), sur le nombre de dimanches et jours fériés travaillés (31 pour les agent·es à temps complet et 27 pour les agent·es à temps non complet).

Les agent·es voient ainsi leurs plannings évoluer dans le respect de leurs besoins exprimés. De ce fait, le rythme de 3 jours de travail et 2 jours de repos est conservé dans la mesure du possible, la fermeture d'une heure le midi en semaine est maintenue, de même qu'une pause d'une heure inclue dans le temps de travail le dimanche. Enfin, la quotité horaire maximale de travail sera toujours de 08h45.

Les évolutions perceptibles sont à chercher du côté des plannings des agent·es d'accueil et des caisses et des agent·es à temps non complet.

Les agent·es d'accueil se voient proposer deux horaires de prises de poste en fonction de la semaine (semaine 1 = 08h45 ou semaine 2 = 09h-45) et un horaire unique pour les week-end et jours fériés.

Il en va de même pour les caisses avec deux horaires de prises de poste à 09h30 la semaine et à 09h45 le weekend.

Ces changements créent une régularité hebdomadaire, inexistante pour l'heure, et leur offre la possibilité d'avoir une meilleure lisibilité de leur planning ainsi qu'une visibilité à l'année contre seulement quelques semaines actuellement.

Pour ce qui concerne les agent·es à temps partiel leur planning s'établit dorénavant sur deux semaines avec des journées de travail complètes (10h00-18h00 au lieu de demi-journées). Cela devrait représenter un renfort pour les équipes les jours concernés.

Néanmoins, ces améliorations notables s'accompagnent d'inévitables concessions et des irritants persistent.

Ainsi, les syndicats **FO SUD UNSA** notent que les agent·es de caisses vont travailler 7 samedis en plus et nous regrettons le positionnement de jours «déroga

Ce type de disposition n'existe pas dans les autres services où les horaires de travail sont fixes.

Par ailleurs, nous déplorons que les engagements concernant l'indemnisation des jours fériés n'aient pas été tenus.

Dans un courriel du 17 mai 2024, Mme Anne MISTLER, Adjointe à la Maire en charge des arts et des cultures, avait affirmé que l'exécutif avait validé une négociation sur la revalorisation des jours fériés dans les Musées.

Or, à ce jour, un an et demi après, aucune négociation n'a été ouverte sur ce point.

Certes, les horaires atypiques incluant les dimanches et jour fériés ont été revalorisés de 2 € par heure, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Mais, comme pour les Musées, l'indemnisation des dimanches et jours fériés se fera sur le «réel» et non plus sur un forfait mensuel, les agent·es ne bénéficieront en fait d'aucune revalorisation, bien au contraire.

Concrètement, le traitement de septembre 2025 des agent·es des Musées a été amputé de 113,70 €. La revalorisation de 2 € par heure des heures de dimanches et jours fériés effectués les quatre derniers mois ne compensera pas cette perte.

De toute façon, aucune indemnisation spécifique des jours fériés n'est prévue pour le moment, donc par conséquent, nous n'émettrons pas d'avis favorable sur ce projet.

## Pour suivre notre actualité :

<https://sharecan.strasbourg.eu/sites/EspaceSyndical/UNSA>

<http://unsacus.e-monsite.com>

[www.facebook.com/unsaterritoriaux.cus](http://www.facebook.com/unsaterritoriaux.cus)

<https://twitter.com/SyndicatUnsa>